

**Termes de référence pour une étude de capitalisation devant aider à
l'harmonisation *des filets sociaux de sécurité alimentaire (FSSA) en Afrique de
l'Ouest***

Etude Burkina Faso

1. Contexte et justification

Depuis la crise alimentaire au Sahel de 2012, de multiples projets et initiatives entrant sous la qualification de « filets sociaux de sécurité alimentaire¹ » (FSSA) ont été expérimentés ces dernières années dans les zones et aux moments où les populations sont exposées à la faim. Dans un contexte de récente émergence de politiques de protection sociale en Afrique de l’Ouest, des cadres communs et alliances réunissant des acteurs qui interviennent dans le secteur des transferts sociaux pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont vu le jour, notamment au Burkina Faso, Mali et Niger dans le but d’harmoniser les approches. Malgré les efforts de coordination et d’harmonisation consentis par les acteurs, il y a encore un manque de consensus sur certaines questions clés (ciblage des bénéficiaires, modalités de transferts, ...). La variété des approches, mécanismes et définitions adoptés par les acteurs (ONG, Bailleurs, Etats) imposent que soient établis des standards minimums en la matière. Par ailleurs les notions d’endossement des programmes de transferts sociaux par les autorités nationales et d’adaptation de ceux-ci aux réalités et perceptions sahéliennes doivent être mises au centre de la réflexion.

La Communauté Economique des Etats d’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), dans ce contexte où la plupart des pays de l’Afrique de l’Ouest n’ont pas encore acquis une longue expérience en matière de mise en œuvre de projets et programmes de filets sociaux de sécurité, en cohérence avec les stratégies ou politiques nationales de protection sociale, a prévu un dispositif d’accompagnement de ses Etats membres. C’est l’objectif du « Programme Régional d’Appui aux Filets Nationaux de Sécurité Sociale en Afrique de l’Ouest – PRAFNSS » que d’appuyer les 15 Etats membres dans leurs efforts de conception et de mise en œuvre de programmes relatifs aux filets sociaux de sécurité. Dans ce cadre l’Agence Régionale pour l’Agriculture et l’Alimentation (ARAA), basée à Lomé, cofinance des projets relatifs aux filets sociaux de sécurité avec l’appui financier de la coopération espagnole (AECID). Ces projets sont portés et mis en œuvre par différents acteurs non étatiques, (ONG internationales, nationales et locales), fédérations, associations et organisations de producteurs, collectivités locales, des universités etc.

Le projet régional en cours « Contribution à la Normalisation des filets sociaux de sécurité alimentaire – NFSSA » est un projet financé par l’ARAA avec le cofinancement de la coopération espagnole. Il couvre trois pays sahéliens, le Burkina Faso, le Mali et le Niger et il est mis en œuvre par Oxfam en partenariat avec Inter-réseaux Développement rural. Son objectif est d’apporter une contribution à l’harmonisation des pratiques en matière de filets sociaux dans ces pays à travers i) l’identification, la capitalisation et la diffusion de bonnes pratiques, ii) le rapprochement entre les acteurs (l’élaboration d’un consensus) et iii) l’animation d’une dynamique régionale. Il associe

¹ On rassemble sous ce terme de « FSSA » les transferts de ressources (en espèces ou en nature) non-contributifs, financés (au moins en partie) par des fonds publics, directs, réguliers et prévisibles aux individus ou ménages pauvres ou vulnérables, visant à réduire leurs déficits de consommation alimentaire, les protéger contre les chocs (économiques et climatiques notamment), et renforcer leur capacité productive. De manière indifférenciée entre le Mali, le Burkina et le Niger, sont considérés comme pouvant relever des « filets sociaux de sécurité alimentaire », à condition qu’ils satisfassent les conditions précitées, les interventions suivantes : 1) Transferts en espèces : Monétaires (Non conditionnels, Conditionnels, Argent contre travail, Travaux public à haute intensité de main d’œuvre (HIMO)) ; Quasi-monétaire (Coupons à valeurs monétaire), Subvention (Allocations forfaitaires ponctuelles) ; 2) Transferts en nature : Alimentaires (Cantine scolaire, Rations à emporter, Distributions ciblées), Nutritionnels (Vivre contre travail, Farine infantile, Blanket Feeding) ; Coupons (Alimentaires ; Pour biens non-alimentaires) ; Transferts d’intrants (Petit bétail, Intrants agricoles, Alimentation bétail).

étroitement les structures étatiques des pays concernés et la CEDEAO pour la réalisation des activités du projet, à savoir la réalisation d'un travail de capitalisation dont la présente étude fait partie, l'organisation d'ateliers participatifs / inclusifs nationaux (3) et d'un atelier régional ainsi que la réalisation de notes et de documents pédagogiques.

Pour la conduite du projet, un comité régional composé d'un coordonateur régional Oxfam, et d'un coordonateur régional Inter-réseaux en lien permanent avec le PRAFNS et l'ARAA a été mis en place. Au niveau national, des comités nationaux, formels ou non, sont composés d'un point focal pays d'Oxfam et de représentants d'ONG et d'institutions nationales impliquées sur ces questions. Ensemble ils coordonnent les exercices de capitalisation au niveau national et contribuent au dialogue sur les bonnes pratiques en matière de FSSA dans leur pays.

Une première phase du projet a été réalisée et a permis d'informer et d'impliquer les acteurs dans la dynamique ainsi que de repérer la majorité des initiatives en cours dans les trois pays sur la thématique des FSSA. Les pratiques et les enjeux propres à chacun des acteurs ont pu être identifiés au travers notamment de travaux bibliographiques et cartographiques, de rencontres et d'entretiens avec les acteurs concernés, au nombre desquels : des acteurs humanitaires, la Banque Mondiale, des représentants d'agences de l'ONU (UNICEF, FAO, PAM, ILO, HCR), des structures étatiques en charge de la protection sociale, des organisations de la société civile (organisations de producteurs ou d'éleveurs), etc.

Au sortir de la présente étude, il est prévu la tenue d'ateliers nationaux inclusifs ainsi qu'un atelier régional. De même suite à ce travail, Oxfam et Inter-réseaux produiront des supports d'information et de communication sur la thématique des filets sociaux (notes de plaidoyer et fiches techniques). Enfin, il est prévu que l'ensemble des activités susmentionnées contribue à l'élaboration de cadres de références sur les filets sociaux, partagés et validés par l'ensemble des acteurs ayant pris part au processus du projet NFSSA.

2. Objectifs de la mission

L'objectif global de la mission est de contribuer à l'harmonisation des approches et des pratiques en matière de FSSA entre les acteurs de la région. Autrement dit, il s'agit d'aider les Etats de la CEDEAO, leurs partenaires, les praticiens des transferts sociaux et les bénéficiaires à s'accorder sur un cadre de références ou un ensemble de normes régionales en matière de FSSA, en cohérence avec les stratégies ou politiques nationales de protection sociale.

Cette étude doit fournir des clés de compréhension des principaux points de divergence entourant les FSSA et émettre des propositions pour formuler des approches consensuelles dans chacun des trois pays. Les objectifs spécifiques sont :

- 1) décrypter les enjeux de positionnement entre les acteurs qui peuvent expliquer les divergences d'approches sur le terrain, analyser les perceptions des autorités nationales et émettre des recommandations pour un meilleur ancrage institutionnel des FSSA et une bonne articulation avec les politiques nationales de protection sociale (analyse des jeux d'acteurs) ;
- 2) tirer des enseignements d'expériences concrètes de FSSA mises en œuvre dans les 3 pays, mettre en lumière leurs atouts et leurs limites sur des points controversés comme celui du ciblage, les points communs et les différences, souligner les bonnes pratiques et les innovations et proposer des solutions pour formuler des approches consensuelles

3. Méthodologie

Restriction du champ de l'étude

Afin de circonscrire l'analyse, et après validation avec les comités nationaux et régional, la mission pourra prioriser certains sujets dans la thématique des FSSA les sujets les plus controversés parmi les acteurs de la région. Parmi ces sujets, il devra figurer entre autres les questions de la gouvernance et du ciblage des FSSA, dont on sait qu'elles génèrent des divergences de vues.

L'étude de capitalisation des expériences de FSSA doit être menée dans les trois pays d'intervention du projet (Burkina Faso, Niger, Mali). Elle pourra s'en tenir à ces pays. Toutefois des expériences d'autres pays de la région peuvent être relevées si la mission le juge utile.

L'étude devra apporter des clés de compréhension, souligner les points communs et les différences, les atouts et les limites des expériences jugées les plus porteuses d'enseignement. Un choix pourra donc être effectué au cours de la mission d'approfondir un nombre restreint d'expériences. Mais il importera d'argumenter ce choix et de veiller à le faire valider par les comités nationaux dans les pays.

Points d'attention

- Il sera important de baser l'analyse sur des faits concrets, de manière à permettre un débat éclairé et objectif entre les acteurs
- De même il est important que l'étude s'inscrive en complémentarité des dynamiques ou études finalisées ou en cours sur la protection sociale et les FSSA en Afrique de l'Ouest
- Il est aussi attendu dans la conduite de cette étude une approche innovante et pédagogique propre à éclairer un débat parfois tronqué par l'usage d'un vocabulaire confus ou perçu comme tel. Il est demandé aux rédacteurs un effort particulier de rédaction dans un style limpide, accessible à un public non spécialisé
- Enfin, il faudra que les résultats de l'étude puissent alimenter les débats qui se poursuivront lors des ateliers nationaux et de l'atelier régional

Activités indicatives

Cette étude sera réalisée dans 3 pays : Burkina, Niger et Mali et devra aboutir à une synthèse régionale qui servira de base des recommandations d'harmonisation pour la CEDEAO. Pour ce faire, le /les consultants/s devront :

- Réaliser une revue documentaire élargie sur les sujets de l'étude en tenant compte de la diversité des sources, notamment de praticiens comme pour Calp, CoP, OPM mais en incluant également des études critiques et transdisciplinaires comme celles du Lasdel, du Laboratoire citoyenneté ou autres. Cette revue pourra inclure des écrits et des expériences d'autres pays de la région (on pense au Sénégal ou à la Mauritanie en particulier)
- Rencontrer / interviewer les principaux acteurs des dynamiques en lien avec l'étude (des praticiens, mais également des décideurs ou des chercheurs régionaux)
- Valider collectivement avec les comités nationaux de pilotage et l'appui des points focaux les expériences à approfondir dans chacun des pays
- Identifier les acteurs pertinents pour faciliter un dialogue sur les résultats de l'étude lors des ateliers nationaux et régional

- Produire les rapports pays et la synthèse régionale qui guideront la prise de décision consensuelle sur les termes des cadres de référence
- Produire un glossaire pédagogique qui propose des définitions consensuelles des concepts clés liés aux FSSA
- Restituer les résultats de l'étude et intégrer les amendements et/ou apports ressortis des ateliers inclusifs

4. Résultats attendus

Les produits attendus sont :

- 3 rapports nationaux composés notamment des éléments suivants :
 - analyse et recommandations pour un meilleur ancrage institutionnel des FSSA
 - enseignements des expériences sur la problématique du ciblage et recommandations pour une harmonisation des pratiques
- Un rapport de synthèse avec propositions de principes consensuels
- Un glossaire pédagogique définissant les concepts mobilisés dans l'analyse des filets sociaux ou tout autre outil pédagogique innovant dans ce domaine
- Une liste de participants, propositions d'axes de réflexion et d'animation des débats ainsi que des facilitateurs potentiels pour les ateliers nationaux inclusifs et l'atelier régional

5. Calendrier

D'ici fin septembre 2017	<ul style="list-style-type: none">• Version provisoire des 3 rapports pays• Version provisoire du glossaire pédagogique• Eléments de contenu pour les ateliers nationaux inclusifs
D'ici fin Octobre 2017	<ul style="list-style-type: none">• Version finale des 3 rapports pays• Version finale du glossaire pédagogique• Version provisoire du rapport de synthèse
D'ici fin décembre 2017	<ul style="list-style-type: none">• Version finale du rapport de synthèse

6. Profils des consultants

Pour la bonne réalisation de cette étude, nous recherchons un consultant justifiant d'une solide expérience sur la thématique de la protection sociale et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest ainsi qu'une bonne connaissance du terrain, et notamment du Burkina Faso. Le doit justifier d'excellentes capacités d'écriture et faire preuve d'un esprit de synthèse. Une solide expérience dans l'animation de processus participatif (entretiens, focus group multi-acteurs) est essentielle pour la bonne conduite de cette étude.

Pour une mise en cohérence des études pays et de l'étude régionale, le candidat doit être capable de travailler en équipe avec d'autres consultants².

² Une phase d'échange aura lieu avec les consultants présélectionnés pour les études pays et l'étude régionale durant le processus de sélection.

7. Budget

Dans le cadre de cette étude nous recherchons un **consultant national pour réaliser l'étude du Burkina Faso**.

Le budget disponible pour la réalisation de cette mission est de **6 000€ TTC**.

8. Remise de la proposition

Le dossier de réponse à faire parvenir à Inter-réseaux avant le 15 juillet 2017 12h00 heure GMT doit être composé des éléments suivants :

- la proposition technique et financière du prestataire
- le(s) CV(s) du (des) consultant(s)
- des références de travaux et écrits réalisés sur le sujet
- tout autre élément jugé utile

Le dossier est à faire parvenir par Email à l'adresse suivante : marion.guillet@inter-reseaux.org et MNaindouba@oxfam.org.uk en copie.

Inter-réseaux s'engage à donner une réponse dans les 15 jours suivant la date limite de dépôt des offres.

Les soumissions reçues après la date et l'heure limites indiquées ci-dessus ne seront pas considérées.